

Entretien avec Alecos Michaélidès dans Politique internationale (Été 1994)

Légende: En 1994, dans un entretien accordé au périodique français Politique internationale, Alecos Michaélidès, ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre, commente la demande d'adhésion de son pays à l'Union européenne et justifie la politique extérieure du gouvernement de Nicosie.

Source: Politique internationale. Été 1994, n° 64. Paris: Politique internationale. ISSN 0221-2781.

Copyright: (c) Politique internationale

URL: http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_alecos_michaelides_dans_politique_internationale_ete_1994-fr-f111a7cb-dcf8-4d54-b6ae-cc0e6010f5f7.html

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Entretien avec Alecos Michaélidès*

Nicosie : Le pari européen

Cet entretien a été conduit par Jean Catsiapis**

Jean Catsiapis — *Monsieur le ministre, votre pays a présenté une demande d'adhésion aux Communautés européennes en juillet 1990. Sous la présidence belge, la Commission a mandaté un observateur, Serge Abou, pour suivre l'évolution des négociations sur la question chypriote. Comment envisagez-vous le rôle du représentant des Douze ?*

Alecos Michaélidès — En mars 1993, peu après ma nomination, j'ai effectué mon premier voyage auprès des autorités européennes, à Bruxelles, afin de souligner l'importance que nous attachons à notre candidature à l'Union. J'ai rencontré le commissaire européen, M. Van der Broek ⁽¹⁾, et nous sommes convenus de répondre favorablement à la demande du Secrétaire général de l'ONU qui souhaitait que les Douze puissent participer à la recherche d'un règlement pacifique de la question chypriote. Il n'était pas normal que les gouvernements américain et russe disposent chacun d'un observateur ⁽²⁾ et que l'Europe, elle, ne soit pas représentée. La nomination de M. Abou n'a pas été facile à entériner compte tenu des objections de la Turquie : Ankara craint de voir les Européens influencer la mission de M. Boutros-Ghali ⁽³⁾.

De notre point de vue, le rôle de Serge Abou consiste, d'une part, à informer, le plus objectivement possible, les instances européennes qui examineront, en janvier 1995, la candidature de Chypre à la lumière des négociations en cours ; d'autre part, de vérifier la compatibilité du règlement politique qui sera envisagé avec la future intégration de notre pays au sein de l'Union européenne.

J. C. — *Votre demande d'adhésion à l'Union Européenne ne soulève-t-elle pas des problèmes techniques ?*

A. M. — Je ne le pense pas. Selon la Commission, l'adoption de l'acquis communautaire par Chypre ne poserait pas de problèmes insurmontables. Les Chypriotes, associés depuis longtemps aux Communautés européennes, disposent d'un bon niveau de vie. Par voie de conséquence, ils ne réclameront aucune aide financière à Bruxelles. Quelques difficultés avec des pays concurrents sur le marché agricole pourraient, certes, surgir mais, dans le même temps, ceux-ci ont pleinement conscience que le « lobby méditerranéen » se trouverait renforcé par notre adhésion. Ainsi l'Espagne, qui exporte les mêmes produits agricoles que nous, est très favorable à notre intégration dans l'Union européenne : l'élargissement au Nord et au Centre a introduit un déséquilibre certain qui serait alors quelque peu corrigé.

J. C. — *Quels bénéfices l'Europe pourrait-elle en retirer ?*

A. M. — Au-delà des richesses d'une civilisation vieille de plus de 9 000 ans, nous offrirons à l'Union la possibilité de promouvoir, grâce à notre position géographique, les relations entre l'Europe et les pays du Proche-Orient. J'ai proposé à Sir Léon Brittan, qui s'est montré très intéressé par mon projet, de constituer des programmes tripartites entre l'Union européenne, Chypre — futur membre de cette entité — et Israël. D'autres programmes pourraient impliquer l'Union européenne, Chypre et la Syrie ou encore l'Égypte. Comme vous le savez, notre pays entretient des relations très suivies avec Damas, Le Caire et Beyrouth.

J. C. — *Quels sont les liens entre Chypre et l'État hébreu ?*

A. M. — Je me suis rendu en visite officielle, fin 1993, en Israël. Ce voyage nous a permis de développer nos relations diplomatiques : curieusement, nous n'avions aucune représentation dans ce pays qui, lui, disposait d'une ambassade à Nicosie depuis longtemps ⁽⁴⁾. A la suite de ce déplacement, nous avons remédié à cette lacune, afin d'approfondir nos liens et, aussi, de favoriser la coopération économique entre nos deux nations.

J. C. — *Quel rôle Chypre pourrait-il jouer au Proche-Orient ?*

A. M. — Après l'établissement définitif de la paix entre Israéliens et Palestiniens, il faudra relever le défi majeur auquel se trouve confrontée toute la région : celui du développement économique. Dans cette perspective, Chypre possède deux atouts. D'abord, notre pays, qui est doté de structures solides, dispose d'une économie saine. Ensuite, il entretient, comme je l'ai déjà signalé, de bonnes relations non seulement avec l'Union européenne mais aussi avec l'ensemble des États de la région, en particulier avec les États arabes. J'ai évoqué avec mon homologue israélien, Shimon Pères, qui en a été d'accord, le rôle positif que nous pourrions jouer dans toute cette zone ; et cela, pour le bénéfice de tous.

Chypre peut également servir de lieu de rencontre pour les représentants du gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne.

J. C. — *Vous évoquez, à l'instant, vos bonnes relations avec les États arabes. Ne craignez-vous pas que celles-ci soient menacées par la montée de l'intégrisme islamique?*

A. M. — La religion islamique, en tant que telle, n'est pas un obstacle à la coopération entre États. Mais il est vrai que l'intégrisme, comme toute forme d'extrémisme, peut constituer une menace pour la paix. C'est pourquoi nous demeurons très attentifs à l'émergence des mouvements fondamentalistes, en particulier dans les pays où les équilibres internes sont précaires. Permettez-moi d'ajouter que, en ce qui concerne Chypre, le facteur religieux n'a jamais pesé.

J. C. — *Selon vous, la Turquie, dont les troupes occupent le nord de Chypre depuis vingt ans, est-elle une puissance européenne?*

A. M. — A dire vrai, ce pays porte plusieurs « casquettes ». Il revêt l'« européenne » quand il se veut tolérant et se réclame des droits de l'Homme — ce qui ne l'empêche pas d'emprisonner tout journaliste qui ose écrire des articles sur le peuple kurde. Mais il n'hésite pas à se coiffer de la « casquette islamiste » lorsqu'il entend se rapprocher des États musulmans afin de satisfaire ses intérêts diplomatiques.

J. C. — *Chypre est membre du Commonwealth britannique ainsi que du Mouvement des non alignés. Comment votre pays s'insère-t-il dans ces deux ensembles?*

A. M. — Le Commonwealth constitue un vaste forum international où nous avons la possibilité d'exposer nos problèmes. C'est ainsi que s'est tenue à Nicosie, l'année dernière ⁽⁵⁾, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement représentant les quarante-sept pays membres. Cette réunion, qui a constitué l'un des plus grands événements d'envergure internationale qui se soient déroulés dans notre pays, nous a permis d'explicitier la question chypriote.

Comme vous l'avez vous-même indiqué, notre pays est également membre du Mouvement des non alignés. Je vous avoue que nous nous interrogeons sur son avenir. Nous participons aux travaux d'une commission composée des représentants de vingt-deux États chargée de tracer de nouvelles perspectives pour le Mouvement ; mais il est certain que l'intégration à l'Union européenne — notre priorité en matière de politique étrangère — nous amènera à reconsidérer notre appartenance à cette organisation.

J. C. — *Quels liens unissent Chypre à la France?*

A. M. — Le peuple chypriote, qui se bat depuis si longtemps pour son indépendance, éprouve la plus grande estime pour le peuple français qui a tant fait pour la liberté, le respect des droits de l'Homme et l'indépendance des autres peuples partout dans le monde. C'est sur une estime mutuelle qu'est fondée la coopération entre nos deux pays.

Sur le plan politique, la France a toujours soutenu une solution juste et durable du problème chypriote. Paris appuie nos efforts d'adhésion à l'Union européenne.

Nos relations commerciales sont en pleine expansion ⁽⁶⁾. Sur le plan culturel, nous avons mis sur pied différents programmes destinés à promouvoir, en France, le patrimoine chypriote. Sur le plan militaire, Paris

a compris nos besoins et soutient notre effort de défense. Vous noterez que j'ai utilisé le terme de « défense » car Chypre ne songe, en aucun cas, à attaquer qui que ce soit.

Je voudrais insister sur la coopération politique que nous entendons mener avec la France et les autres États de l'Union européenne. Face à la toute-puissance des États-Unis, il faut que l'Europe sorte de son inertie pour exercer, elle aussi, une véritable influence à l'échelle mondiale. La France et l'Allemagne, qui constituent le moteur des Douze, doivent prendre des initiatives en ce sens.

A cet égard, Chypre a très bien accueilli et soutient activement le Pacte sur la stabilité et la sécurité en Europe qu'a conçu le Premier ministre français, Edouard Balladur.

(1) M. Van der Broek est le commissaire européen chargé des Relations extérieures au sein de la Commission de Bruxelles.

(2) Au sein du département d'État, c'est Robert Lamb qui gère le dossier chypriote. En Russie, cette question est dévolue à Piotr Dobroserdov, haut fonctionnaire placé à la tête de la direction des Affaires politiques au sein du ministère russe des Affaires étrangères. Tous deux effectuent régulièrement des visites à Athènes, Ankara et Nicosie afin de rapprocher les points de vue des différentes parties en présence. Leur rôle dépasse, en réalité, celui de simple observateur.

(3) La Turquie, hostile depuis 1974 à une internationalisation de la question chypriote, estime que le règlement de ce problème ne peut résulter que du dialogue inter-communautaire. Elle a fort logiquement désapprouvé la nomination d'un observateur mandaté par l'Union européenne dont la Grèce est membre.

(4) Le consulat israélien à Nicosie, établi pendant la période coloniale britannique, a été élevé au rang d'ambassade au lendemain de l'indépendance de Chypre. Mais le gouvernement chypriote, en raison de la question palestinienne et pour se ménager l'appui des États arabes dans son conflit avec Ankara, s'est refusé, jusqu'en novembre 1993, à ouvrir une ambassade en Israël.

(5) La Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth s'est tenue à Nicosie du 21 au 26 octobre 1993.

(6) Le volume des échanges commerciaux entre la France et Chypre a progressé de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie, au profit des exportateurs hexagonaux. En 1992, les exportations françaises ont atteint 118 millions de livres chypriotes (une livre vaut 11,50 francs) contre 26 millions en 1982.

* Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre depuis le 28 février 1993. Ancien président de la Chambre des représentants (1977-1981).

** Chargé de cours à l'Université de Paris-X. Spécialiste de la Russie, des États balkaniques et de Chypre.